



Paris 2024 – Direction PNC/ACS

16 mars 2021

Stratégie Accessibilité Universelle

Sommaire

- 1/ Contexte et vision
- 2/ Gouvernance de l'accessibilité
- 3/ Concertation
- 4/ Objectifs

1. Contexte et vision

1.1 La tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques

La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques est une période propice à la réalisation de projets novateurs et à la mobilisation des énergies pour rendre le territoire hôte le plus performant et attractif possible.

Plus spécifiquement, la tenue des Jeux Paralympiques engage le territoire hôte à accueillir les para athlètes et les visiteurs en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce contexte, **Paris 2024 va veiller à l'intégration exemplaire de l'accessibilité universelle dès la conception de tous les projets** relatifs à l'organisation et au bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques, et à tous les événements qui y sont associés, afin d'assurer une expérience inclusive, novatrice et unique pour tous les publics.

1.2 L'accessibilité universelle selon Paris 2024

L'accessibilité universelle d'un espace, d'un objet, d'un outil numérique, d'un transport, d'une activité, d'un événement et de toute prestation **est la prise en compte lors de sa conception de tous les éléments qui permettront d'éviter aux usagers de se sentir dans une quelconque situation de handicap.**

L'accessibilité universelle, c'est prendre en considération les usages et besoins spécifiques de certaines personnes (notamment liés à une déficience permanente ou temporaire, qu'elle soit physique, sensorielle, psychique, intellectuelle ou issue d'une maladie invalidante) **pour les rendre ordinaires.** La prise en compte de l'accessibilité universelle répond également aux besoins des visiteurs ne pratiquant pas la langue française et/ou ayant des cultures différentes.

En 2024, l'**expérience spectateur** ne s'évaluera plus seulement à partir des critères réglementaires du niveau d'accessibilité d'un site, incontournables de fait. Il se mesurera à partir du niveau de **qualité d'usage** et d'**autonomie** des visiteurs au sein des installations, lors d'une activité. Par ailleurs, tout ce qui sera fait et mis en place pour les personnes ayant des besoins spécifiques contribuera à l'**amélioration de l'expérience de l'ensemble des publics**.

Quelques exemples d'accessibilité universelle :

- **Les trottoirs abaissés au niveau des passages piétons** : ils permettent aux personnes en fauteuil roulant d'être au niveau de la chaussée pour traverser une voie à l'endroit prévu à cet effet, en autonomie et sans se mettre en danger. Mais ils permettent aussi aux personnes avec enfants en poussette, avec valises à roulettes ou avec diables de transport de faciliter et fluidifier le cheminement.
- **L'utilisation de pictogrammes, de symboles et de couleurs dans la signalétique** : elle permet une compréhension aisée des directions et des fonctions aux personnes ayant des troubles intellectuels et/ou visuels. Mais elle permet aussi à des personnes ne lisant pas l'alphabet du pays dans lequel elles se trouvent de se repérer facilement.
- **L'annonce sonore et visuelle de la prochaine station desservie dans les métros, tramways et bus** : l'annonce sonore permet de compléter l'information visuelle qui n'est pas utilisable par une personne aveugle ; l'annonce visuelle permet de compléter l'information sonore qui n'est pas utilisable par une personne sourde. Mais l'annonce sonore permet aussi d'informer n'importe quel passager si sa position ou l'affluence ne lui permet pas de voir la signalétique visuelle. Et l'annonce visuelle permet aussi d'informer les passagers qui portent leurs écouteurs ou si le bruit ambiant couvre l'annonce sonore.

1.3 L'accessibilité universelle dans la vision des Jeux

Paris 2024 a la conviction que **le sport peut tout changer** : vivre plus fort grâce aux émotions données par le sport, vivre mieux grâce à la pratique du sport, vivre ensemble autour des valeurs partagées par le sport.

Paris 2024 souhaite donc mettre le sport au centre des vies, en s'inspirant des valeurs du sport, des athlètes et de leur capacité à se dépasser, **en révélant « l'athlète » qui sommeille en chacun de nous**.

Paris 2024 envisage **des Jeux spectaculaires**, amenant le sport là où on ne l'attend pas, tout en créant des ponts avec la culture et l'éducation, **des Jeux durables et respectueux de l'environnement**, pour inspirer les générations futures et laisser un héritage positif aux individus et à la société.

Cette vision enjoint Paris 2024 à relever trois défis prioritaires :

- La **célébration** pour tous, dans toutes les villes, dans tout le pays ;
- L'**engagement** des Français, du mouvement sportif, des acteurs publics, des partenaires privés à ses côtés ;
- L'**héritage** au-delà de la tenue des Jeux, en termes d'opportunité économique, écologique, sociale.

Les objectifs du programme d'accessibilité universelle de Paris 2024, en italique ci-dessous, s'inscrivent parfaitement dans sa vision, qui peut être résumée selon les sujets suivants (par Jeux, nous entendons Jeux Olympiques et Paralympiques) :

- **Une conviction**
 - Le sport change les vies
 - *Le sport comme vecteur d'inclusion pour les personnes en situation de handicap*
- **Une ambition**
 - Révéler l'athlète qui sommeille en chacun d'entre nous
 - *Gommer toutes les barrières pour faciliter la participation de tous, à tout*

- **Une promesse**
 - L'énergie des Jeux au bénéfice de tous
 - *Intégrer de manière exemplaire les personnes en situation de handicap*
 - *Léguer un héritage « accessibilité » matériel et immatériel aux territoires d'accueil et aux événements futurs*
- **Une volonté**
 - Des Jeux révolutionnaires, spectaculaires et durables
 - *Utiliser des solutions innovantes pour que chacun puisse vivre la totalité et la grandeur des Jeux*
- **Un état d'esprit**
 - Créativité
 - Exigence
 - Partage

1.4 Textes de référence

La **Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies (ONU)** a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Par personnes handicapées, l'ONU entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, psychiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. La Convention a été signée le 30 mars 2007 et a été ratifiée le 18 février 2010 par la France. L'accessibilité constitue l'un de ses 8 principes généraux.

La **loi française n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »** est la principale loi sur les droits des personnes en situation de handicap depuis celle du 30 juin 1975. Elle a pour objectif une meilleure insertion dans la société française des personnes en situation de handicap, en leur permettant l'accès aux mêmes droits que chaque citoyen, en rendant accessibles tous les lieux de la vie publique. Il importe que la continuité de la chaîne des déplacements soit respectée, incluant l'information, les transports, l'aménagement de la voirie, des espaces publics et des bâtiments dans leur ensemble, les prestations et les services, afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'être autonomes, tout en ayant une expérience équivalente aux personnes valides.

Les arrêtés successifs de cette loi décrivant les caractéristiques d'un établissement recevant du public ou d'une installation recevant du public sont complétés de normes (obligatoires ou volontaires) spécifiant les exigences de ces caractéristiques. Par exemple : la norme NF EN 13200.1 spécifie les exigences de conception et de gestion relatives aux installations pour spectateurs dans des lieux de divertissement permanents ou temporaires, y compris les stades sportifs, les salles de sport, les installations intérieures et extérieures, l'objectif étant d'en assurer la fonctionnalité.

Le **Guide Accessibilité du Comité Paralympique International (IPC)** propose des préconisations d'accessibilité aux territoires hôtes des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'IPC vise à se servir de la tenue des Jeux Paralympiques dont il est propriétaire comme un moyen de stimuler le développement social et de laisser un héritage sportif et social à long terme au pays hôte. Ce guide a d'abord été conçu pour les besoins des pays hôtes dont les normes nationales se révèlent insuffisantes pour l'accueil et la participation des personnes en situation de handicap. Son objectif est de créer une référence en matière d'accessibilité et d'encourager autant de pays que possible à adopter une législation progressiste et moderne. Ce guide a été mis à jour dans le courant de l'année 2019 et la nouvelle version a été éditée en 2020.

Concernant les Jeux de Paris 2024, ce guide viendra compléter la réglementation française existante, en préconisant des critères améliorant la qualité d'usage pour tous.

2. Gouvernance de l'accessibilité

2.1. Au sein du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Dans le respect du contrat de ville hôte, le **Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024** est notamment chargé de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les JOP de Paris 2024 en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des JOP de Paris 2024 ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des JOP de Paris 2024.

Ces missions s'inscrivent en cohérence avec la vision de Paris 2024 dont les grandes tendances ont été décrites en partie 1.3.

Au sein de Paris 2024, la **Direction de la Planification & Coordination (PNC)** a les missions suivantes :

- Assister le Président et le Directeur Général dans la définition des priorités stratégiques et du programme d'activité de Paris 2024 ;
- Accompagner le Président et le Directeur Général dans la planification et le suivi des projets et des principaux chantiers de Paris 2024 ;
- Assurer une collaboration professionnelle et efficace avec l'administration du Comité International Olympique (CIO) et de l'IPC jusqu'à la fin des Jeux ;
- Assurer le respect des délais et des engagements pris par Paris 2024 à travers un suivi rigoureux du calendrier du CIO et de l'IPC et en étroite collaboration avec les différentes Directions et les parties prenantes ;
- Offrir les moyens (des opportunités d'apprentissage, des outils de pilotage, des simulations ou épreuves tests) à Paris 2024 pour livrer les Jeux, tout en laissant un héritage fort à travers la gestion des archives de Paris 2024 ;
- Construire et piloter un système de coordination des Jeux qui intègre toutes les parties prenantes, qui facilite la livraison des Jeux et soutient les directions à la gestion des incidents/crises ;
- Coordonner l'intégration exemplaire de l'innovation, de la dimension paralympique et de l'accessibilité universelle dans le projet Paris 2024.

Au sein de la Direction PNC, le **programme Accessibilité Universelle (ACS)** a pour mission principale de veiller à l'intégration exemplaire de l'accessibilité universelle dès la conception de tous les projets relatifs à l'organisation et au bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et à tous les événements qui y sont associés, afin d'assurer une qualité d'expérience égale pour tous les publics.

2.2. Avec des groupes de travail en interne et avec les parties prenantes

Afin de rendre ses politiques relatives à l'amélioration de l'accessibilité universelle et à l'inclusion des personnes ayant des besoins spécifiques les plus efficaces possibles, Paris 2024 a constitué un groupe de travail en interne et d'autres avec les parties prenantes. Ces rendez-vous périodiques réguliers permettent des échanges et des réflexions fréquents sur ces thèmes ainsi que des prises de décision en concertation.

La démarche globale de Paris 2024 privilégie la co-construction avec ses parties prenantes : leurs expertises et leurs validations, y compris sur l'accessibilité universelle, feront la différence au moment de la livraison des Jeux, de l'expérience spectateur et de l'héritage.

2.2.1. Paris 2024/SOLIDEO – Handicap & Accessibilité

La **Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO)** est l'établissement public chargé de financer, superviser et livrer les ouvrages et opérations d'aménagement pérennes nécessaires à la bonne organisation des Jeux de Paris 2024. Ces objets sont pensés et conçus dans la perspective de l'héritage des Jeux, où ils seront reconvertis en équipements, logements et bureaux.

La SOLIDEO est une structure clé de la gouvernance mise en place par l'Etat français pour l'organisation des Jeux. Paris 2024 travaille de manière très rapprochée avec la SOLIDEO sur de nombreux sujets communs. Et comme chez Paris 2024, l'excellence environnementale et l'accessibilité universelle sont au cœur des engagements de la SOLIDEO. Pour toutes ces raisons, Paris 2024 invite la SOLIDEO à participer à ce groupe de travail interne.

Ce groupe de travail a pour **objectif de fluidifier l'information en interne sur les thèmes du handicap, de l'accessibilité et de l'héritage, de prendre des décisions communes, de parler d'une même voix, et d'avoir une stratégie globale**. Ces temps permettent une réflexion et un travail collectifs sur certains dossiers comme : la sensibilisation des partenaires sur ces thèmes, la formation en interne, l'intégration de ces sujets dans les appels d'offre ou les cahiers des charges d'outils, la préparation de la Journée internationale des personnes handicapées chaque année, le sourcing des collaborateurs et Volontaires en situation de handicap, etc.

- Fréquence : une fois par mois.
- Composition : Manager Inclusion, Solidarité & Egalité (Impact et Héritage), Manager Accessibilité Universelle (Planification et Coordination), Responsable de l'Intégration Paralympique (Planification et Coordination), Manager Communication Sociétale (Communication), Chef de projet Planification et Intégration Paralympique (Sports), Manager Opérations Sportives (Sports), Concepteur Rédacteur Web (Production), Chargé de recrutement senior (Ressources Humaines), Manager Achats (Achats), Chef de projet Accessibilité de la SOLIDEO, et éventuels invités selon les ordres du jour.

2.2.2. DIJOP/Paris 2024 – Réussite de l'héritage des Jeux Paralympiques

La **Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP)** est rattachée au Premier Ministre et accompagne la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en coordonnant les actions des différents ministères.

Elle est chargée de garantir la cohérence et l'homogénéité de l'action de l'Etat en faveur des Jeux, la contribution de chaque ministère au projet Olympique et Paralympique et d'assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires.

Dans ce sens, elle assure l'animation et la coordination des administrations et établissements publics nationaux concourant à l'organisation des Jeux, et veille à l'harmonisation des actions conduites, et à la réalisation des programmes d'équipements publics.

Ce groupe de travail a une dimension informelle pilotée par la DIJOP, autour des 3 axes suivants définis collectivement : **développement et pérennisation de la pratique sportive, notoriété et visibilité des Jeux Paralympiques, mise en œuvre de l'accessibilité universelle**.

Ce groupe de travail a également une dimension formelle pilotée par Paris 2024, avec une faculté opérationnelle, en lien avec les idées émises par le groupe et leur réalisation. Il joue ainsi un rôle de comité consultatif qui accompagne la conception et la mise en œuvre des actions dédiées à l'inclusion et à l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le cadre de la stratégie Héritage de Paris 2024.

- Fréquence : une fois tous les deux mois.
- Composition : DIJOP, Paris 2024, Ministère des Sports, Ministère de la Culture, Ministère de l'Education, Ministère des Armées, Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées, Région Île-de-France, Département de Seine-Saint-Denis, Ville de Paris, Comité Paralympique et Sportif Français, APF - France Handicap, SOLIDEO.

2.2.3. Paris 2024/Île-de-France Mobilités – Accessibilité des transports en commun franciliens

Île-de-France Mobilités (IDFM) est le nom public du Syndicat des transports d'Île-de-France, établissement public administratif qui est l'autorité organisatrice des transports de la région Île-de-France.

IDFM fédère tous les acteurs du réseau de transports franciliens (voyageurs, élus, constructeurs, transporteurs, gestionnaires d'infrastructures, etc.), investit et innove pour améliorer le service rendu aux voyageurs, dont l'accessibilité aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Ce groupe de travail permet de **suivre les évolutions du réseau jusqu'en 2024 et au-delà pour améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap** et de distinguer les travaux accélérés grâce à la tenue des Jeux.

L'un des enjeux de ce groupe de travail est également de préparer les présentations techniques annuelles de l'accessibilité des transports en commun franciliens à l'IPC. La première session s'est tenue le 25 novembre 2019 : elle a consisté à présenter une photographie de l'accessibilité du réseau de transport public francilien en 2019 et projetée à 2024, suivie d'un temps de test d'équipements et de véhicules existants.

- Fréquence : une fois tous les 2 mois.
- Composition : Paris 2024, IDFM, Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), Société Nationale des Chemins de Fer Transilien (SNCF Transilien), DIJOP, Préfecture de Paris et d'Île-de-France, Ville de Paris.

2.2.4. Paris 2024 – Tourisme accessible

Les enjeux de ce groupe de travail sont d'**identifier les atouts duplicables et les points améliorables en Île-de-France**, déterminer les besoins « accessibilité » par rapport aux démarches déjà entreprises afin d'atteindre les objectifs suivants : **informer de manière quantitative, qualitative et fiable, faciliter toujours plus l'accès aux produits et prestations touristiques**, aux hébergements pour les personnes en situation de handicap, **proposer une expérience de visite simple, agréable et sans rupture d'accessibilité, donner envie aux personnes ayant des besoins spécifiques de venir à Paris – Île-de-France et les fidéliser** pour qu'elles y reviennent au-delà de la période des Jeux.

- Fréquence : une fois par an.
- Composition : Paris 2024, DIJOP, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères/Mission Tourisme, Atout France, Ministère de l'Économie et des Finances/Direction Générale des Entreprises, Ville de Paris, Comité Régional du Tourisme Paris – Île-de-France, Office du Tourisme et des Congrès de Paris, Seine-Saint-Denis Tourisme, Office de Tourisme de Plaine Commune Grand Paris, Office de Tourisme de Versailles.

2.3. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Accessibilité universelle

Afin de proposer un soutien technique à l'équipe ACS et l'accompagner dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie, Paris 2024 a prévu un lot « AMO Accessibilité Universelle » dans son appel d'offres « Experts Olympiques » en 2019.

Dix-huit sociétés ont répondu dans les délais imposés par le règlement de consultation. Les offres ont été jugées conformes. Les offres de 3SA Conseil, CCD Design & Ergonomics, Koena, Handigo et Accèsmétrie ont été jugées les mieux-disantes. **L'ensemble de la dizaine de sociétés retenues** (certaines citées ci-avant ont répondu en groupement) **va permettre d'apporter un support et une expertise dès 2020** sur les sujets suivants :

- Accessibilité des ERP et des IOP ;
- Accessibilité des sites à fortes capacités ;
- Accessibilité et gestion des flux ;
- Accessibilité aux événements ;
- Accessibilité numérique ;

- Accessibilité audio-visuelle / médias ;
- Accessibilité de la communication en amont et sur les sites ;
- Accessibilité du « dernier kilomètre » (entre la station de transport public accessible et l'entrée du site) ;
- Lien entre accessibilité et mobilité ;
- Accessibilité aux prestations (procédures opérationnelles) ;
- Formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap (Code du Travail L4142.3.1) ;
- Expérience des spectateurs.

3. Concertation

La stratégie ACS s'est construite en concertation avec les collaborateurs de Paris 2024 ainsi qu'avec ses principales parties prenantes. En parallèle des divers groupes de travail présentés précédemment, les réunions en bilatéral avec toutes les directions de Paris 2024 ont été privilégiées pendant la phase concertation, afin de proposer un format de parole équivalent à tous les collaborateurs et parties prenantes.

3.1. En interne

L'accessibilité universelle étant un sujet transverse, la construction de la stratégie s'est faite en **concertation avec tous les secteurs fonctionnels (FA pour *functional areas*) de Paris 2024** concernés par la thématique. 25 entretiens en bilatéral ont été menés en août et septembre 2019, d'une durée variable allant de 30 à 90 minutes, selon les périmètres d'action des domaines fonctionnels rencontrés.

Les objectifs de ces entretiens étaient les suivants :

- Connaître les axes stratégiques et les principaux jalons/événements récurrents 2019-2024 de chaque FA ;
- Identifier les points forts, duplicables, améliorables de Paris 2024 ;
- Identifier les besoins « accessibilité » par FA ;
- Identifier les parties prenantes inspirantes ou à sensibiliser ;
- Faire une première sensibilisation au réflexe « accessibilité universelle » ;
- Apporter les premières réponses opérationnelles.

3.2. Avec les parties prenantes

La stratégie a également été construite en **concertation avec les principales parties prenantes de Paris 2024** :

- Services de l'Etat : DIJOP, divers Ministères, Préfecture de Paris et d'Île-de-France ;
- Collectivités territoriales : Ville de Paris, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;
- SOLIDEO ;
- Transporteurs publics : IDFM, RATP, SNCF Transilien ;
- Organismes d'ingénierie et de promotion touristiques : Comité Régional du Tourisme Paris - Île-de-France, Office du Tourisme et des Congrès de Paris, Seine-Saint-Denis Tourisme, Office du Tourisme de Plaine Commune - Grand Paris ;
- Comités et fédérations sportives : Comité Paralympique et Sportif Français, Fédération Française Handisport, Fédération Française de Sport Adapté ;
- Associations représentatives de personnes en situation de handicap : APF-France Handicap, Union Nationale des Parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis, Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes, Unanimes, Association Valentin Haüy, etc. Ces associations seront également consultées tout au long de la phase opérationnelle de préparation des Jeux.

Les objectifs de ces rencontres étaient les suivants :

- Identifier les points forts, duplicables, améliorables des territoires d'accueil des épreuves ;
- Identifier les besoins « accessibilité » par rapport aux démarches déjà entreprises ;
- S'inspirer des bonnes pratiques ;
- Procéder à une première sensibilisation au réflexe « accessibilité universelle » (ou faire un rappel selon le degré d'implication de la partie prenante sur le sujet) ;
- Impulser et/ou renforcer la mise en réseau des parties prenantes.

Les échanges avec les partenaires de Paris 2024 ont débuté en 2020, avec Toyota, et se poursuivront jusqu'en 2024.

4. Objectifs

Les principaux objectifs de la stratégie Accessibilité Universelle de Paris 2024 sont les suivants :

Objectif n°1

Offrir une participation totale et une expérience sans rupture d'accessibilité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à toutes les personnes ayant des besoins spécifiques, qu'ils soient permanents ou temporaires, liés à un handicap physique, sensoriel, intellectuel, à une différence linguistique ou culturelle.

Objectif n°2

Léguer un héritage matériel au bénéfice des habitants et des visiteurs ayant des besoins spécifiques des territoires accueillant les épreuves, qu'il s'agisse d'une amélioration des infrastructures et outils numériques existants ou la création de nouveaux équipements et services accessibles à tous.

Objectif n°3

Léguer un héritage immatériel au bénéfice des personnes ayant des besoins spécifiques du pays hôte, des maîtres d'ouvrage et des organisateurs d'événements internationaux, qu'il s'agisse de nouvelles bonnes pratiques, d'un réflexe « accessibilité universelle », d'une norme ISO intégrant l'accessibilité universelle pour l'organisation d'événements futurs.

4.1. Objectif n°1 : participation totale & expérience sans barrières

Dans une volonté d'inclusion et de non-discrimination, le premier objectif du programme ACS de Paris 2024 est d'offrir une participation totale et une expérience sans rupture d'accessibilité des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à toutes les personnes ayant des besoins spécifiques, qu'ils soient permanents ou temporaires, liés à un handicap physique, sensoriel, intellectuel, à une différence linguistique ou culturelle.

Cette participation totale souhaitée s'adresse à tous les publics :

- Aux 13 millions de visiteurs qui assisteront aux événements, aux animations, aux compétitions ;
- Aux 4 milliards de téléspectateurs qui suivront les Jeux par le biais d'outils numériques ou de la télévision ;
- Aux 10.500 athlètes et aux 4.350 para athlètes et à leur personnel ;
- Aux familles olympiques et paralympiques dont 206 Comités Nationaux Olympiques et 182 Comités Nationaux Paralympiques ;
- Aux 4.500 collaborateurs de Paris 2024 ;
- Aux 45.000 volontaires bénévoles ;
- Aux 41.000 journalistes et diffuseurs accrédités ;

- Aux partenaires et sponsors ;
- Aux institutions et invités officiels, etc.

Paris 2024, en étroite collaboration avec ses partenaires de livraison, mettra tout en œuvre pour garantir aux personnes ayant des besoins spécifiques une continuité dans la chaîne de déplacement et la meilleure expérience usager possible, par un accès :

- A l'information à distance ;
- A la billetterie, à ses services et à ses moyens de paiement ;
- Aux modes de déplacement vers les sites de compétitions et de célébrations ;
- Aux sites de compétitions et de célébrations (signalétique, emplacements, sanitaires, vestiaires pour usagers en fauteuil roulant, etc.) ;
- Aux événements (célébrations, épreuves, animations, avant et en 2024) ;
- Aux retransmissions assurées par Paris 2024 ;
- Au Village Olympique et Paralympique ;
- Au Village des Médias ;
- Aux équipements touristiques (hébergements, restaurants, lieux culturels et de loisirs, etc.) ;
- A sa politique de Ressources Humaines (recrutements et programmes de formation) ;
- A ses appels d'offres ;
- A son programme de Volontaires.

4.1.1. Action 1 : permettre l'accès à l'information à distance

L'intention de participer aux célébrations et aux épreuves de Paris 2024 commencera à distance, par la recherche d'information à propos de l'événement, sur un ordinateur, une tablette, un smartphone, ou par téléphone. L'information fournie par Paris 2024 sera accessible à tous et adaptée aux outils des personnes ayant des besoins spécifiques.

Les outils digitaux de Paris 2024

Au fil des années, le site paris2024.org sera de moins en moins institutionnel et de plus en plus grand public, avec des besoins en accessibilité grandissants. Paris2024.org sera le noyau central de plusieurs sites incluant tous types d'utilisateurs : presse, recrutement, volontaires, Club 2024, Terre de Jeux 2024, etc. La billetterie en ligne sera une plateforme spécifique, mais son accès se fera également par paris2024.org. La volonté de Paris 2024 est de faire de paris2024.org un site évolutif, mais accessible à tous les utilisateurs, quelles que soient leurs aptitudes physiques, sensorielles ou mentales et leurs équipements spécifiques.

Paris 2024 s'engage donc dans une démarche visant à respecter le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA), la Charte internet des services de l'Etat français. Ce référentiel est aligné sur la norme internationale Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) du W3C. L'objectif visé par Paris 2024 est de remplir tous les critères de ce référentiel permettant l'atteinte du niveau AA (niveau 2 sur 3). En complément de la prise en compte de ces standards d'accessibilité, Paris 2024 équipera ses sites internet d'extensions techniques qui en faciliteront leurs usages pour tous. Paris 2024 développera des applications mobiles totalement compatibles avec les fonctions d'accessibilité proposées par les smartphones.

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible, l'accessibilité est d'ores-et-déjà prise en compte par l'ensemble des équipes impliquées dans le développement du site et de ses applications. Elles sont pour cela sensibilisées et aidées par un prestataire spécialisé dans l'accessibilité numérique.

Par ailleurs, Paris 2024 propose aux utilisateurs de l'aider à améliorer l'accessibilité de paris2024.org en signalant les éventuels problèmes rencontrés à une adresse indiquée en bas de la page « Accessibilité site ».



La Foire Aux Questions sera très simple à comprendre. De plus, une fois que le contenu du site deviendra important, il y aura un dossier Facile à Lire et à Comprendre (FALC), méthode privilégiée pour l'inclusion des personnes avec un handicap intellectuel, mais également apprécié des enfants. Les outils en FALC de Paris 2024 seront élaborés en collaboration avec des ESAT spécialisés dans la transcription FALC, et respecteront les critères de la Marque Qualité FALC.

Au-delà de l'accessibilité des outils, le contenu des médias de Paris 2024 fournira une information importante à destination des personnes en situation de handicap : calculateur d'itinéraires accessibles, services et équipements proposés sur chacun des sites, etc.

L'identité de la marque

Concernant l'accessibilité de l'identité de marque, Paris 2024 a d'une part apporté une réponse stratégique comme un logo commun entre les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques, et d'autre part des réponses opérationnelles comme le traitement d'un design inclusif dans les documents livrés.

Par exemple, les équipes de Paris 2024 privilégient la recherche d'une dimension simple des logos, l'usage de typographies lisibles sans sérif, le recours systématique aux pictogrammes lorsqu'ils existent, etc.

Les collaborateurs Paris 2024, en complément de leurs compétences initiales, sont sensibilisés à tous les paramètres digitaux, à l'accessibilité graphique pour l'ensemble des créations et contenus, avec en premier chef le choix des typographies, des couleurs et des contrastes.

Autres

Lors de la venue de membres du CIO, de l'IPC, des CNO, des CNP, des fédérations, des sponsors, il a été remis aux équipes Paris 2024 un outil présentant toutes les informations utiles sur les équipements et services accessibles à Paris et en Île-de-France, permettant d'aider une personne ayant des besoins spécifiques à l'organisation de son voyage (déplacements, hébergements, loisirs, etc.).

Par ailleurs, pour ses collaborateurs, parties prenantes et autres partenaires, Paris 2024 assure une organisation de réunions incluant des solutions répondant aux éventuels besoins spécifiques des participants.

4.1.2. Action 2 : permettre l'accès à la billetterie, à ses services et à ses moyens de paiement

L'ambition de Paris 2024 est de vendre tous ses services depuis une seule plateforme grand public, afin d'éviter d'éventuelles dérives en termes d'accessibilité d'outils sur lesquels Paris 2024 n'aurait pas de prises.

Répondant aux critères du niveau AA du RGAA comme tous les outils digitaux de Paris 2024 (cf. 4.1.1.), cette plateforme fournira une information précise de l'accessibilité de chaque site accueillant épreuves et célébrations. Elle laissera également la possibilité de donner ses exigences au moment de l'achat de son ticket et de poser des questions selon ses besoins spécifiques.

Par exemple, pour les personnes sourdes ou aveugles, il sera proposé les espaces les plus appropriés des sites de compétition au moment de l'achat du ticket.

Pour les usagers en fauteuil roulant (UFR), il n'y aura pas forcément de places dédiées à chaque éventuelle catégorie de prix, mais seulement à la catégorie proposant la meilleure ligne de visibilité, offrant la meilleure expérience selon le handicap, et le moins d'attente en termes de flux. Il est prévu une place accompagnateur à côté de chaque place pour UFR (devant dans certains sites existants mais pas derrière). L'UFR aura la possibilité d'indiquer s'il a plus d'un accompagnateur avec lui afin que l'éventuel groupe soit à proximité.

En règle générale, Paris 2024 étudiera les solutions les plus adaptées pour faciliter l'expérience de toutes les personnes en situation de handicap (FALC, hotline, etc.).

Concernant la politique tarifaire de Paris 2024, le plein tarif sera proposé aux personnes en situation de handicap dès lors que l'accès à l'entièreté de la prestation et des services sera assurée. Une réduction sera proposée à un accompagnateur par personne en situation de handicap. Toutefois, dans le cas des sites n'offrant des emplacements pour personnes en situation de handicap qu'en catégorie de prix supérieure, il leur sera proposé un tarif préférentiel. La politique commerciale sera toutefois validée en 2021-2022.

4.1.3. Action 3 : permettre l'accès aux modes de déplacement vers les sites de compétitions et de célébrations

La volonté de Paris 2024 est que 100% des publics pourra se rendre sur les sites par des transports collectifs, y compris ceux ayant des besoins spécifiques. Les sites n'auront pas de zones de stationnement pour le grand public mais des zones de « dépose-minute ». Pour les familles des accrédités, le transport par l'organisateur se fera par véhicule léger depuis le Village Olympique et Paralympique ou depuis les hôtels vers les sites de compétition ou autres (zones média par exemple).

Par rapport à cet engagement de candidature, IDFM a mené en 2019-2020 une étude sur 3 sujets :

- Un travail d'analyse capacitaire, de manière à pouvoir augmenter l'offre de transport durant les Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- Un référencement des stations qui seront fermées par arrêtés préfectoraux pour raisons sécuritaires ;
- Une identification des modes de transport accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) pour l'accès aux sites de compétition par les stations les plus proches.

Paris 2024 a été associé à cette étude et participe tous les 2 mois au groupe de travail « Plan de Transport PMR » d'IDFM pour suivre les travaux d'amélioration de l'accessibilité du réseau de transport en commun francilien jusqu'en 2024. Au-delà de l'accessibilité des infrastructures de transport, ce travail conjoint entre IDFM et Paris 2024 permettra aux opérateurs RATP et SNCF Transilien d'anticiper et d'assurer un nombre suffisant de véhicules en fonction des flux prévus. Par exemple, le nombre de RER pour desservir les grands événements au Stade de France sera renforcé, le réseau de bus aligné sur les parcours où les lignes du métro historique desservant certains sites sportifs sont inaccessibles aux UFR sera également renforcé, du personnel d'entretien sera prévu en plus, en lien avec les flux exceptionnels attendus, pour prévenir tout problème lié à d'éventuelles pannes d'ascenseurs, d'escalators et d'autres équipements en gare.

Concernant les besoins spécifiques des personnes ayant une déficience sensorielle ou mentale, IDFM et ses opérateurs RATP et SNCF Transilien, déjà bien avancés sur ces sujets, continuent leur démarche d'amélioration continue. De plus en plus de véhicules et de stations sont équipés pour permettre à ces publics d'être autonomes et de circuler en sécurité dans le réseau de transport en commun francilien (signalétique homogène, visible, lisible et compréhensible, annonces visuelles et sonores, bandes de guidage, escaliers et quais sécurisés, comptoirs d'accueil équipés de boucle magnétique, personnel formé, etc.).

En complément du réseau de transport public, une réflexion est menée avec le partenaire TOP Toyota pour le meilleur transport possible des personnes à mobilité réduite (spectateurs, para athlètes), notamment sur le « dernier kilomètre » et dans les périmètres de sécurité des plus grands sites. Par ailleurs, pour les personnes à mobilité réduite devant se déplacer avec leur propre véhicule, une réflexion sera menée pour proposer des parcs de stationnement relais à proximité des sites de compétition.

A partir de 2021, pour assurer une accessibilité continue des transports, Paris 2024 engagera un travail sur l'arrivée à Paris avec Paris Aéroport et sur le cheminement depuis les aéroports jusqu'aux hébergements (Village Olympique et Paralympique, Village des Médias et hôtels).

4.1.4. Action 4 : permettre l'accès aux sites de compétitions et de célébrations

Pour le grand public

Pour l'accès grand public, Paris 2024 prendra comme objectif minimum le cadre réglementaire français des établissements recevant du public (loi du 11 février 2005), complété de normes obligatoires et volontaires, ainsi que des préconisations de l'IPC.

Un recueil de spécifications d'accessibilité a été élaboré pour la Direction Sites & Infrastructures (VNI) pour l'aménagement des sites et équipements temporaires, afin d'assurer une parfaite prise en compte des besoins spécifiques de certaines catégories de publics (cf. Annexe 1). Ce recueil technique présente pour chaque étape du parcours usager :

- Toutes les spécifications d'accessibilité qu'exigent la loi et les normes obligatoires françaises ;
- Les préconisations de l'IPC plus exigeantes que la réglementation française ;
- Les préconisations complémentaires de Paris 2024 ajoutant qualité et confort d'usage pour tous.

Pour les sites existants, des spécifications seront décidées au cas par cas selon les caractéristiques des lieux, notamment le choix des jauges pour UFR (incluant leur accompagnant) qui dépendra de plusieurs constats : les places existantes, les lignes de visibilité, les retours d'expérience des sites, s'il s'agit de sites accueillant des épreuves de sport pratiqués en fauteuil roulant (très populaires), etc.

D'autres spécifications sont précisées comme le nombre de sanitaires adaptés, les caractéristiques et le nombre des places améliorées, les circulations, la signalétique, etc.

Sur certains sites, des aménagements en faveur des spectateurs ayant des besoins spécifiques pourront rester en héritage pour les événements postérieurs aux Jeux.

Pour les para athlètes

Pour l'accès des para athlètes en phase paralympique, les circulations verticales et horizontales seront choisies et étudiées pour permettre des accès fluides et rapides aux vestiaires, aux terrains d'entraînement et de compétition. Pour cela, il pourra être mis en place des sens uniques de flux selon la largeur des circulations de sites existants, des ajouts d'élévateurs selon la configuration de certains équipements, etc.

L'aménagement des vestiaires prendra en compte les besoins spécifiques des para athlètes selon leur sport.

Egalement, des structures temporaires seront également prévues non loin des podiums pour permettre à certains para athlètes de pouvoir se changer dans l'intimité entre la fin de l'épreuve et la remise de la leur médaille, sans devoir aller jusqu'aux vestiaires.

Pour les autres publics

Dans les tribunes, Paris 2024 s'assurera d'un nombre suffisant de places adaptées pour les spectateurs en fauteuil roulant et leur accompagnant, mais aussi pour les personnes accréditées qui en auraient besoin (membres de la Famille Olympique et Paralympique, partenaires, etc.).

L'accès en fauteuil roulant (manuel ou électrique) sera également étudié pour les espaces dédiés aux diffuseurs et à la presse. Des emplacements alternatifs de qualité seront proposés dans le cas de tribunes ou d'espaces trop contraints au niveau technique et/ou de la sécurité.

Des emplacements pour les athlètes « même sport » en fauteuil roulant seront également prévus sur l'aire de compétition.

4.1.5. Action 5 : permettre l'accès aux événements (célébrations, épreuves, animations)

L'accueil et les services

Les informations fournies et l'aménagement des sites permettront aux personnes ayant des besoins spécifiques d'être autonomes, comme la loi française le préconise. Toutefois, un accompagnement sera systématiquement proposé, sur chaque site, notamment par des volontaires formés aux bons réflexes et aux erreurs à éviter.

Paris 2024 procède à une veille sur les innovations expérientielles et choisira les meilleures solutions pour permettre l'accueil le plus adapté et la participation de tous. Par exemple, un plan en 3D et sonorisé pourrait être présent à l'accès principal de chaque site de compétitions, des renseignements pourraient être proposés par QR-code pour les personnes non-voyantes et malvoyantes (consignes de sécurité, règles du jeu vocalisables sur smartphone et tablette, etc.). La technologie NFC pourrait également être utilisée afin de pousser automatiquement de l'information sur les smartphones et tablettes des spectateurs lorsqu'ils accèderaient à certaines zones. Des fauteuils roulants et autres solutions facilitant la mobilité seront proposés dans chaque site de compétitions.

En termes de services, les para athlètes ne seront pas oubliés. Par exemple, au Village Olympique et Paralympique, il leur sera proposé diverses prestations comme des équipements d'aide à la mobilité, une offre et un service de restauration prenant en compte leurs besoins spécifiques, qu'ils soient liés à un régime alimentaire particulier ou à une déficience physique, sensorielle ou mentale, un service de couture/retouche permettant d'adapter leurs tenues à leur handicap.

Paris 2024 installera (ou veillera à ce que soit installé) sur l'ensemble des sites sportifs et de célébrations un système de géolocalisation et de géoguidage intérieur/extérieur afin de permettre à chacun (s'il le souhaite) de se diriger en toute autonomie depuis l'entrée du site jusqu'à sa place, en passant par les commodités et l'ensemble des prestations.

Pendant les épreuves et les célébrations

Pour les personnes ayant une déficience sensorielle, des services d'audiodescription, de langue des signes, de transcription simultanée seront proposés (via un Facebook live, un Instagram live, ou tout autre nouvelle solution disponible en 2024, de manière à ce que les personnes sourdes ou aveugles puissent choisir une place où elles le souhaitent dans l'enceinte). Des zones équipées de boucle à induction magnétique, ou des boucles à induction magnétiques portatives seront proposées aux personnes malentendantes appareillées.

Concernant les para athlètes, les espaces d'attente avant la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques seront équipés de sanitaires adaptés, pour les para athlètes porte-drapeaux, une adaptation d'éventuel matériel sera prévue (fauteuil roulant notamment), et lors de la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques, un nombre suffisant d'assises sera installé pour tous les para athlètes qui en auront besoin.

Les événements avant 2024

Tous les événements grand public organisés par Paris 2024 d'ici la tenue des Jeux en 2024 seront pensés pour l'accueil et la participation de tous : Journée Olympique, Semaine Olympique et Paralympique, les J-100, etc.

Paris 2024 s'assurera que chaque événement grand public soit accessible à tous : accessibilité de l'infrastructure (adaptabilité par des équipements temporaires si nécessaire), éléments de communication complets et adaptés (informations relatives à l'accessibilité, documents en FALC), prestations adaptées comme sous-titrages et audio-description des vidéos, langue des signes française (LSF), vélotypie, boucle magnétique, etc.

En ce sens, Paris 2024 a passé un appel d'offres pour avoir un prestataire d'interprétariat en LSF + vélotypie + braille pour l'accompagner sur tous les événements grand public organisés durant les années avant les Jeux, et si besoin pour les événements BtoB et internes (formulaire d'inscription permettant de préciser un éventuel besoin spécifique, qu'il soit d'ordre physique, sensoriel, lié à un régime alimentaire, etc.).

Pour les événements situés dans les territoires labellisés « Terre de Jeux 2024 », le label qui fait des collectivités territoriales françaises et du mouvement sportif des acteurs des Jeux, leur accessibilité est d’ores-et-déjà inscrite dans les démarches à suivre pour prétendre au label. Par ailleurs, une première sensibilisation a été faite auprès de tous les territoires labellisés « Terre de Jeux 2024 » via l’animation de ce réseau : Paris 2024 leur a transmis des fiches-outils, notamment sur les bons réflexes et les erreurs à éviter pour bien accueillir les personnes en situation de handicap. Au-delà d’un objectif de participation inclusive, l’idée sera de faire de l’accessibilité événementielle un réflexe pour tous ces territoires.

Le Club 2024

Le Club 2024 propose de s’engager pour vivre l’aventure olympique et paralympique dès à présent. Aux côtés des fédérations et des clubs sportifs, le Club veut faire bouger les Français et leur transmettre le goût de faire du sport. C’est aussi l’occasion d’offrir au plus grand nombre des moments de communion et d’échanges avec les athlètes qui nous inspirent pour vibrer tous ensemble grâce aux émotions du sport. Enfin, avec le Club, chacun pourra s’engager pour construire le projet olympique et paralympique aux côtés de Paris 2024.

Licensing/Catering

L’approche accessibilité sera double pour les consommateurs : il s’agira de fournir l’accès à l’achat, et d’avoir des produits à la conception universelle pour convenir au plus grand nombre. Les licenciés Paris 2024 ne seront pas forcément des sponsors, mais des relais en production ou en distribution. Il sera par exemple remis une charte d’accessibilité à chaque distributeur pour conseiller par exemple un merchandising vertical plutôt qu’horizontal (présenter un produit en colonne sur des hauteurs différentes pour en faciliter l’atteinte, plutôt qu’en ligne sur une seule hauteur qui pourrait s’avérer inatteignable pour une personne en fauteuil roulant ou de petite taille).

4.1.6. Action 6 : permettre l’accès aux retransmissions assurées par Paris 2024

L’expérience des Jeux Olympiques et Paralympiques ne sera pas seulement accessible sur sites, mais le sera également à distance : que ce soit dans des lieux diffuseurs, à domicile, ou en fan zone.

L’ensemble des médias générés pendant les Jeux seront accessibles aux personnes avec une déficience sensorielle (auditive ou visuelle). Paris 2024 s’alignera sur les ambitions de la loi audiovisuelle de 2020 et ses évolutions, dont l’une des 4 principales priorités est de garantir l’accessibilité de tous les programmes qui participent de la cohésion de notre société, qu’il s’agisse de grandes compétitions sportives, de grands événements culturels, des campagnes électorales, etc.

Paris 2024 utilisera des solutions innovantes et simples pour permettre de vivre les Jeux hors les murs. A titre d’exemple en 2020, Sport Live 4 All est une application qui propose une géolocalisation des bars diffuseurs d’événements sportifs et leurs critères d’accessibilité en fonction des besoins des différents handicaps. Egalement, Link.S est une application qui a pour but de créer un lien social entre passionnés du sport via une plateforme collaborative qui réunit des personnes valides et/ou en situation de handicap (les linkers) autour d’un événement sportif.

4.1.7. Action 7 : permettre l’accès au Village Olympique et Paralympique (VOP)

Paris 2024 a travaillé avec la SOLIDEO dès la conception du cahier des charges du VOP. L’accessibilité universelle du VOP a été intégrée dès les premières réflexions du projet, et inscrite dans son cahier des charges pour sa prise en compte par les programmistes et constructeurs. En phases pré-PC et PRO, Paris 2024 s’assure que les spécifications d’accessibilité soient prises en compte sur les plans pour la phase des Jeux, de manière à ce que les para athlètes vivent une expérience la plus confortable possible.

A l’instar de l’excellence environnementale, l’accessibilité universelle sera l’une des caractéristiques les plus notables du futur VOP. En phase Jeux Paralympiques, l’accessibilité de tous les espaces le composant permettra aux para

athlètes un usage entier et confortable des lieux : les logements, l'espace restauration à la Cité du Cinéma (le prestataire de restauration retenu proposera des équipements et des services adaptés aux besoins des para athlètes), les espaces publics, etc. Par ailleurs, des aides à la mobilité internes au VOP seront proposés à ses occupants pour faciliter leurs déplacements, et seront accessibles à tous.

Après les Jeux, le VOP offrira des espaces publics, des équipements et des logements totalement accessibles à ses futurs habitants ayant des besoins spécifiques : un futur quartier entier de ville 100% accessible en Seine-Saint-Denis.

4.1.8. Action 8 : permettre l'accès au Village des Médias

Comme pour le VOP, l'accessibilité universelle du Village des Médias a été intégrée dès les premières réflexions du projet. Dans ce cas aussi, excellence environnementale et accessibilité universelle caractériseront le futur Village des Médias. En phase Jeux, tous les espaces le composant seront accessibles aux diffuseurs et journalistes en situation de handicap.

Après les Jeux, le Village des Médias offrira des espaces publics, des équipements et des logements 100% accessibles à ses futurs occupants ayant des besoins spécifiques.

4.1.9. Action 9 : permettre l'accès aux équipements et activités touristiques

L'objectif de Paris 2024 est d'encourager les visiteurs ayant des besoins spécifiques venus assister aux Jeux à profiter de l'offre de loisirs et culturelle des territoires hôtes, et à leur donner envie de revenir en France.

Pour ce faire, Paris 2024 a initié une réflexion dès 2019 avec les organismes d'ingénierie et de promotion touristiques franciliennes et les services de l'Etat compétents sur les sujets suivants :

- Identifier les domaines de collaboration et le partage des outils existants des institutions touristiques (outils d'accompagnement des professionnels du tourisme) ;
- Améliorer l'expérience des visiteurs ayant des besoins spécifiques (optimisation de l'information, des prestations et de l'accueil) ;
- Motiver les exploitants d'activités touristiques à entrer dans une démarche durable d'accessibilité ;
- Fidéliser les visiteurs ayant des besoins spécifiques et en faire des ambassadeurs de la destination Paris – Île-de-France ;
- Augmenter le nombre de visiteurs ayant des besoins spécifiques à Paris – Île-de-France et ailleurs en France.

Les hébergements touristiques

550 établissements et 57.000 chambres seront allotés (garantie contractuelle au moment de la signature) pour les Jeux, dont 8000 chambres pour les Jeux Paralympiques.

Paris 2024 animera ce réseau d'hébergements par le biais de sessions de sensibilisation, dans le cadre d'événements incentives annuels : par exemple avec intervention de sportifs (pour les besoins), d'architectes (pour dire que c'est possible), d'opérateurs (pour montrer l'importance des marchés seniors français et étrangers).

Paris 2024 va également cibler les projets de rénovation d'hôtels, incluant une amélioration de l'accessibilité universelle.

4.1.10. Action 10 : permettre l'accès à la politique de Ressources Humaines de Paris 2024

Les 3 piliers de la stratégie Paris 2024 Diversité & Inclusion sont les suivants : l'individu, la société, les affaires. Ils engagent Paris 2024 dans sa globalité. En voici les étapes : le sourcing, le recrutement, l'aménagement des espaces de travail, le développement de l'employabilité des collaborateurs pour l'après 2024.

Paris 2024 veillera à ce que les Jeux soit une occasion de donner des opportunités professionnelles aux publics éloignés de l'emploi, d'inclure davantage les personnes en situation de handicap (à compétence égale), de fournir

une haute qualité de vie au travail, de bien accompagner les encadrants dans la gestion des collaborateurs en situation de handicap.

En 2020, en signant une convention avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), Paris 2024 réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Cette convention permet de progresser dans l'inclusion en renforçant 4 axes : le sourcing et le recrutement, le maintien dans l'emploi et l'accompagnement, la sensibilisation et la formation des salariés et des encadrants, et l'accompagnement post-jeux pour une politique durable.

4.1.11. Action 11 : permettre l'accès au programme des Volontaires de Paris 2024

Paris 2024 fera appel à des Volontaires bénévoles avant 2024, notamment dans le cadre de la Journée Olympique annuelle, pour des événements à Paris pendant Tokyo 2020, etc. Le recrutement des Volontaires dans le cadre des Jeux débutera en 2022.

Le sourcing et les modes de recrutement permettront à tous, valides ou ayant des besoins spécifiques, de devenir Volontaires. Ces recrutements montreront qu'il est possible de faire de l'accueil et de l'accompagnement sans difficultés, sans situations de handicap, lorsque les lieux sont accessibles.

Comme pour l'ensemble des outils digitaux de Paris 2024, la plateforme et l'application de recrutement des Volontaires seront accessibles à tous : le site internet répondra aux critères du niveau AA du RGAA (cf. partie 4.1.1.) et l'application sera élaborée de manière à profiter de l'accessibilité en mobilité que proposent la plupart des smartphones.

Tous les Volontaires seront sensibilisés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes ayant des besoins spécifiques qu'ils soient liés à une déficience, physique, sensorielle ou mentale. Pour un accueil adapté à tous, les Volontaires seront équipés d'appareils et de solutions pour faire de l'interprétariat, pour dialoguer avec des personnes sourdes signantes, etc.

Les uniformes des Volontaires pourront s'adapter à toutes les morphologies pour que chacun se sente à l'aise. Dans cette optique, Paris 2024 encouragera ses fournisseurs à penser « conception universelle ».

4.1.12. Action 12 : permettre l'accès aux appels d'offres de Paris 2024

Paris 2024 est soumis à la commande publique. Dans le cadre de ses appels d'offre et de sa politique d'achats responsables, Paris 2024 souhaite travailler avec le secteur adapté et protégé pour participer au développement de l'insertion professionnelle et des capacités des travailleurs en situation de handicap.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est l'un des 5 piliers clés de la stratégie responsable des achats de Paris 2024 (cf. Annexe 2). Il est un engagement à part entière, au même titre que l'innovation sociale et la création de valeur sur les territoires. Ainsi, un critère « inclusion des personnes en situation de handicap » priorisé et pondéré en fonction de la nature du marché est intégré dans les appels d'offre.

4.2. Objectif 2 : legs d'un héritage matériel

Le deuxième objectif est de léguer un héritage matériel au bénéfice des habitants et des visiteurs ayant des besoins spécifiques des territoires accueillant les épreuves, qu'il s'agisse d'une amélioration de l'accessibilité d'infrastructures existantes ou la création de nouveaux équipements accessibles à tous.

4.2.1. Action 13 : soutenir la création de nouveaux équipements accessibles

Paris 2024 n'étant pas maître d'ouvrage pour la construction de nouveaux équipements pérennes ou pour la réhabilitation d'équipements existants, il s'appliquera à se coordonner avec le travail des parties prenantes pour garantir collectivement l'atteinte des objectifs d'accessibilité fixés pendant la phase de candidature.

Ainsi, en 2024, nombre d'équipements et services accessibles seront sortis de terre ou réhabilités grâce à la tenue des Jeux à Paris, et resteront en héritage aux territoires hôtes des Jeux.

Nouveaux équipements totalement accessibles d'ici 2024

- Arena Porte de La Chapelle - Paris, 18^e arrondissement
- Village Olympique et Paralympique - Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis
- Centre Aquatique - Saint-Denis
- Village des Médias - Le Bourget
- Le PRISME - Bobigny
- Reconstruction du Lycée Marcel Cachin à côté du VOP - Saint-Ouen
- Siège social Paris 2024 immeuble PULSE - Saint-Denis
- Mais aussi 15 quartiers pilotes d'accessibilité augmentée à Paris

Quelques mots sur PRISME, un espace de pratique sportive pour toutes et tous en Seine-Saint-Denis

Le PRISME, pôle métropolitain de référence autour de l'inclusion sportive est un projet porté par le département de la Seine-Saint-Denis qui verra le jour sur la commune de Bobigny avec le concours de la SOLIDEO, avant la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Sa programmation et sa réalisation se feront dans le respect des règles de la conception universelle : les mobilités et l'accessibilité du site seront travaillées et concertées pour permettre la plus grande autonomie des personnes ayant des besoins spécifiques dans leur pratique sportive.

Sur 8200 m², le PRISME intégrera de nombreux équipements pour la pratique de toutes et tous, sera un lieu adapté au haut-niveau et inclura un pôle de recherche intégré.

Ce nouvel équipement a pour ambition d'incarner l'un des héritages majeurs des Jeux de Paris 2024 :

- Il permettra de rattraper un retard en termes d'infrastructures sportives en Seine-Saint-Denis ;
- L'inclusivité et l'universalité qu'il véhiculera auprès des habitants du territoire permettra de les familiariser aux disciplines paralympiques ;
- En partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français, l'équipement permettra de détecter et d'entraîner de futurs talents paralympiques français ;
- Le PRISME pourra accueillir des compétitions nationales et internationales, notamment dans les disciplines paralympiques, de handisport et de sport adapté.

Le financement sera majoritairement apporté par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, mais également par la Ville de Bobigny, par le Fonds de soutien interdépartemental d'investissement et par la SOLIDEO.

En parallèle de sa construction, la Ville de Bobigny aménagera le cheminement entre le tramway T1 et l'entrée du PRISME de manière à le rendre le plus accessible et confortable possible pour les futurs usagers.

La gouvernance, la gestion et le modèle économique sont en cours de réflexion, en concertation entre le Conseil Départemental et les fédérations notamment.

Quelques mots sur PULSE, siège social de Paris 2024 en Seine-Saint-Denis

Avec son déménagement de siège social du 96 boulevard Haussmann, Paris 8^e, à l'immeuble PULSE à Saint-Denis, l'objectif de Paris 2024 est d'accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de ses collaborateurs sur un seul site, et de s'ancrer davantage sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

L'ambition de Paris 2024 étant d'offrir un espace de travail et d'activité parfaitement adapté à ses collaborateurs ayant des besoins spécifiques, le choix s'est porté sur un immeuble de bureau construit par le groupe ICADE et ayant des caractéristiques d'accessibilité répondant davantage à la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP), plus exigeante, que celle du Code du Travail (CT). Par exemple, les escaliers sont totalement sécurisés pour les personnes malvoyantes, la largeur des portes intérieures est de 90 cm au lieu de 80 cm, etc.

Par ailleurs, tous les équipements et prestations proposés sont accessibles à tous : accueil, salles de réunion, points de convivialité, restaurants, terrasses, sanitaires, douches, etc.

Également, la variété du mobilier (bureaux, fauteuils, placards) permet à chacun de trouver un poste taillé à sa mesure. L'ergonomie pourra toutefois être renforcée pour répondre à certains besoins spécifiques de collaborateurs.

Quelques mots sur les quartiers pilotes d'accessibilité augmentée de la Ville de Paris

Pour la Ville, les Jeux Olympiques et Paralympiques constituent une opportunité pour faire de Paris une ville plus inclusive. A travers le programme héritage « Transformations olympiques », la Ville souhaite réaffirmer son engagement à faire de cet événement un projet commun au service des habitants et dont les bénéfices perdureront bien au-delà de 2024.

L'une des ambitions fortes de la Ville est de mettre les Jeux au service de la mise en accessibilité de Paris. Quinze quartiers pilotes, situés autour des sites olympiques et paralympiques parisiens, de grandes gares et de places, permettront à tous les publics d'accéder d'ici 2024, sans empêchement dans les cheminements, à un ensemble complet de services de proximité : hôtels, commerces, écoles, services de santé, services administratifs, culturels ou sportifs. Des parties prenantes, dont l'APF-France Handicap et Paris 2024, sont mobilisés aux côtés de la Ville pour apporter leurs connaissances du handicap et des besoins associés.

Cette démarche de conception universelle sera, à l'issue des Jeux, étendue progressivement à l'ensemble de Paris.

4.2.2. Action 14 : soutenir l'amélioration de l'accessibilité d'équipements existants

Au même titre que pour les nouveaux équipements, Paris 2024 va encourager et soutenir les projets de réhabilitation d'équipements existants, visant l'excellence en termes d'accessibilité universelle. Il s'agit d'équipements sportifs franciliens qui serviront de base d'entraînement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi de stations, de véhicules et d'outils du réseau de transport en commun francilien et marseillais.

Amélioration de l'accessibilité d'infrastructures et de services existants d'ici 2024

- Stade Pierre de Coubertin - Paris, 16^e arrondissement
- Piscine Georges Vallerey - Paris, 19^e arrondissement
- Stade de France - Saint-Denis
- Stade Olympique Yves du Manoir - Colombes
- Réseaux de transport publics : par exemple, renforcement de l'accessibilité de stations stratégiques pour les Jeux, amélioration de services dédiés aux usagers en situation de handicap, mise en accessibilité de la station « Rond-Point du Prado » à Marseille, etc.

Le support de Paris 2024 pour l'amélioration de l'accessibilité universelle des sites et services précités se fait par le biais de visites dédiées sur sites et par la tenue de groupes de travail réguliers, notamment avec Île-de-France Mobilités (comme expliqué en partie 2.2.3.), avec la SOLIDEO et avec la Ville de Paris.

4.2.3. Action 15 : soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat liés à l'accessibilité universelle

Avec le soutien de la Mairie de Paris, le réseau d'incubateurs Paris&Co a mis en place un programme d'actions intitulé Mission Handicap, dont la pierre angulaire a été la création fin 2019 d'un accélérateur dédié aux projets facilitant la vie des personnes en situation de handicap.

Cet accélérateur baptisé **HUA ! Handic'Up Access** va permettre d'améliorer l'accessibilité des infrastructures et services, et d'accompagner les entrepreneurs eux-mêmes en situation de handicap. HUA ! est destiné à aider les entreprises dès leurs débuts : idéation et prototypage avant lancement. La structure met en avant la connexion des startups retenues avec le reste de l'écosystème Paris&Co. Les startups hébergées bénéficient d'un espace dédié dans un bâtiment totalement accessible, le Cargo. Il est situé dans le quartier Macdonald du 19^e arrondissement de Paris, récemment réaménagé avec des espaces publics et des circulations larges et confortables, et desservi par le tramway T3b totalement accessible à tous les usagers, y compris en situation de handicap.

Dès la première promotion, l'idée a été de qualifier des solutions potentiellement à valeur ajoutée pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie lors de grands événements tels les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Paris 2024 qui tient une veille sur les solutions innovantes en faveur des personnes ayant des besoins spécifiques, participera à l'émergence de certaines d'entre elles, en sera usager et en fera le relais auprès de ses parties prenantes, partenaires et sponsors.

4.3. Objectif 3 : legs d'un héritage immatériel

Le troisième objectif est de léguer un héritage immatériel au bénéfice des personnes ayant des besoins spécifiques du pays hôte, des maîtres d'ouvrage et des organisateurs d'événements internationaux, qu'il s'agisse de nouvelles bonnes pratiques inspirantes, d'un réflexe « accessibilité universelle », d'une norme ISO intégrant l'accessibilité universelle pour l'organisation d'événements futurs.

Au-delà des projets directement portés par Paris 2024, il s'agit d'engager ses parties prenantes sur les sujets partagés du handicap et de l'accessibilité sur le long terme, et les pousser à dynamiser leurs actions en faveur des personnes en situation de handicap au-delà de 2024.

4.3.1. Action 16 : créer un réflexe d'accessibilité événementielle

Paris 2024 s'est d'ores-et-déjà inscrit dans la démarche certifiante ISO 20121. Cette norme initiée par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres 2012 est devenue incontournable pour toute structure souhaitant organiser des événements éco-responsables.

L'idée de Paris 2024 est de faire évoluer cette norme reconnue dans le monde entier en renforçant son volet sociétal : l'accessibilité universelle et l'égalité femme-homme. Sur le volet accessibilité, le double-objectif est le suivant :

- Faire de l'accessibilité universelle l'un des pré-requis à l'obtention de cette norme certifiante ;
- Renforcer la place de l'accessibilité universelle comme élément essentiel du développement durable dans son volet sociétal.

4.3.2. Action 17 : sensibiliser massivement à l'accessibilité et au handicap

La formation

L'Académie Paris 2024 permettra aux collaborateurs de Paris 2024 de monter en compétence sur de nombreux sujets, avant la fin de leur contrat en 2024. Cette Académie s'adressera aussi aux volontaires et aux parties prenantes. L'offre de formation sera proposée sous forme digitale, elle associera des contenus à distance et des séances en présentiel.

Afin de répondre à l'ambition du projet Paris 2024, un programme de formation sur la culture olympique et paralympique sera créé et proposera un module Diversité et Inclusion. Des contenus de sensibilisation sous forme d'activités de type apprentissage rapide (vidéos courtes, jeux, podcast) et des modules de formation plus formel seront diffusés au plus grand nombre via une application mobile.

Un volet accessibilité universelle combiné à celui relatif à l'intégration paralympique est prévu dans la future offre de formations de l'Académie Paris 2024 (cf. Annexe 3). Sur ces sujets, l'ambition est de proposer des modules généralistes, des modules plus spécifiques à certains métiers, et des focus accessibilité dans toutes les formations sur d'autres sujets où c'est nécessaire et pertinent. Les outils supports, application notamment, seront conçus pour être utilisables par tous, y compris par les usagers ayant des besoins spécifiques.

A fin 2024, 4.500 collaborateurs Paris 2024 sensibilisés et formés depuis plusieurs années à l'accessibilité universelle et aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap seront sur le marché du travail.

L'Académie, structure ad-hoc, sera laissée en héritage : c'est de la formation *open source* dans laquelle Paris 2024 va investir et qui pourra être utilisée par le plus grand nombre.

Bonnes pratiques

Des fiches-outils ont d'ores et déjà été créées en 2019 pour sensibiliser les équipes et leur venir en support dans leurs activités sur les sujets relatifs à l'accessibilité universelle et au handicap (cf. Annexe 4.1). Elles leur sont toutes disponibles sur le serveur partagé et tout nouveau collaborateur est informé de leur existence dès sa première matinée d'accueil. Il s'agit des sujets suivants :

- **Vocabulaire** relatif au handicap et au paralympisme à utiliser : vocabulaire à privilégier et à éviter pour tout contenu, communication ou prise de parole sur des sujets liés au handicap et aux Jeux Paralympiques.
- Présentation des **différentes familles de handicap** : principaux handicaps et besoins spécifiques qui y sont liés.
- **Bien accueillir** les personnes en situation de handicap : bons réflexes d'accueil et de communication et erreurs à éviter.
- Rendre les **Word et PowerPoint accessibles** : comment formater facilement des documents en ligne pour les lecteurs d'écran utilisés par les personnes malvoyantes.
- Informations sur **l'accessibilité à Paris et en Île-de-France** : informations utiles sur l'accessibilité à Paris et en Île-de-France (avec un handicap, comment se déplacer à Paris, quel hôtel choisir, que visiter, etc.).
- Organiser un **événement accessible** : sous forme de check-list, quelques règles simples qui permettent d'assurer un accès et un confort égal à tous lors d'événements.
- **Trouver des prestataires** pour des événements accessibles : liste de nombreux prestataires pour optimiser l'accessibilité d'événement (location de rampe amovible, de boucle magnétique, etc.).
- Eléments de **graphisme accessible** : règles de graphisme facilitant l'accès à l'information pour les personnes malvoyantes.
- Eléments de **signalisation accessible** : règles améliorant la visibilité, la lisibilité et la compréhension d'éléments de signalisation.
- Créer un **site internet accessible** : principales règles pour rendre des contenus en ligne accessibles au plus grand nombre.

Paris 2024 partagent certaines de ses fiches-outils avec ses parties prenantes (cf. Annexe 4.2 : exemple de la fiche-outil « Vocabulaire » avec charte graphique Paris 2024, partagée en janvier 2021, notamment avec le groupe de travail « Réussite sociétale des Jeux Paralympiques »).

Les collectivités territoriales

Paris 2024 sensibilise également les collectivités territoriales labellisées « Terre de Jeux 2024 » à l'accessibilité universelle, par le biais de ses communications régulières et de l'animation de ce réseau.

Ecoliers, collégiens, lycéens

Paris 2024 fait aussi de la sensibilisation dans les écoles, les collèges et les lycées, dans le cadre des Semaines Olympiques et Paralympiques, notamment par des actions de pratiques para sportives des élèves.

Les partenaires

Paris 2024 s'inspirera des bonnes pratiques de certains de ses partenaires, très moteurs sur les sujets du handicap. Paris 2024 encouragera le partage d'expériences entre ses partenaires les plus avancés sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accessibilité et les autres.

4.3.3. Action 18 : permettre, développer et diversifier la pratique sportive pour tous

Une étude sur l'état des lieux des freins et des leviers à la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Paris 2024 et sa Direction Impact & Héritage ont commandé une étude sur l'état des lieux des freins et des leviers à la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Les objectifs en étaient les suivants :

- Rendre compte de la diversité des freins à la pratique perçue par les personnes en situation de handicap (ou leur représentant légal selon la nature de leur handicap) et interroger un nombre significatif de répondants porteurs de tous types de handicaps afin d'avoir une vision fine et réaliste de la situation ;
- Identifier auprès des pratiquants et de leurs représentants, et des acteurs du mouvement sportif (dirigeants de clubs, éducateurs sportifs) les conditions matérielles, techniques, sociales qui ont permis à des personnes en situation de handicap de surmonter les obstacles à la pratique sportive ;
- Répertorier les besoins pour améliorer l'accès à la pratique sportive du plus grand nombre de personnes en situation de handicap possible et les meilleures pratiques en vigueur.

Les résultats scientifiques de cette étude permettront de structurer et consolider le plan d'actions pour développer la pratique sportive pour tous, en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France qui souhaite encourager les activités physiques et sportives, en particulier aux bénéfices des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Des actions

Développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap pour faciliter l'inclusion sociale passera par les actions suivantes :

- Former les éducateurs de clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Former les dirigeants de clubs à la création de sections para sportives ;
- Financer du matériel sportif et/ou des véhicules adaptés.

En ce sens, Paris 2024 soutient et co-finance une formation avec la Ville de Paris et le CPSF afin de former 20 clubs sportifs parisiens à l'accueil des personnes en situation de handicap et à la création d'une section para sportive à la rentrée scolaire de 2021. Les modules de formation conçus dans ce cadre permettront ensuite de répliquer cette initiative ailleurs en France, dans une démarche d'évaluation des résultats et d'amélioration continue.

Au-delà de ces formations, en coopération avec le CPSF et les Comités départementaux Handisport et Sport adapté, la Ville de Paris et Paris 2024 œuvrent pour lever le maximum de freins à la pratique des personnes en situation de handicap. L'objectif est de pouvoir répliquer ce dispositif à plus grande échelle. Pour ce faire, plusieurs autres actions sont engagées pour accompagner les clubs dans leur projet de création de section para sport : une promotion de l'offre para sport auprès des publics, une mise à disposition de matériels spécifiques, un accès à des espaces de pratiques adaptés.

L'HandiGuide des Sports

Egalement, le Ministère de la Santé propose l'HandiGuide des Sports, un outil en ligne qui permet d'encourager et faciliter une pratique sportive inclusive et de proximité pour les personnes en situation de handicap en valorisant l'offre sportive adaptée existante. Paris 2024 donnera de la visibilité à cet outil sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux).



Programme #Explore de Paris 2024

Paris 2024 encourage également la pratique sportive en plein air sur tout le territoire avec son programme #Explore. Jusqu'en 2024, la Direction Engagement recensera des parcours sportifs en plein air dans toutes les collectivités labellisées Terres de Jeux 2024. En 2020, c'est déjà plus de 150 cartes de parcours qui ont été publiées pour un total de 1345 km, dans 12 régions et 35 départements. Les cartes précisent déjà le niveau d'accessibilité des parcours aux UFR mais ce dispositif #Explore renforcera l'information à destination des personnes ayant des besoins spécifiques pour les inciter à pratiquer toujours plus d'activité physique en plein air.